

Règlement intérieur et CGV

des cours, ateliers et stages amateurs ZEFIRO THEATRE

1. ADHÉSION ET INSCRIPTION

- **Engagement Annuel** : L'adhésion à l'association ZEFIRO THÉÂTRE est annuelle, obligatoire et non remboursable. Elle est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- **Validation de place** : Pour garantir un encadrement de qualité (limité à 12/13 élèves), le règlement de l'adhésion est dû après la pré-inscription. Ce paiement sécurise votre place et permet l'accès au premier cours d'essai.
- **Processus** : Pour participer, il est nécessaire de remplir une fiche d'inscription en ligne. Les nouveaux élèves seront contactés pour un entretien téléphonique avec l'équipe d'inscription afin de valider leur orientation.
- **Acceptation** : L'adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. ORGANISATION DES COURS ET STAGES

- **Calendrier** : Les cours ont lieu entre mi-septembre et mi-juin, sur une base de 30 séances annuelles.
- **Absences intervenants** : En cas d'absence d'un enseignant, le cours sera assuré par un remplaçant, reporté ou remplacé par une répétition.
- **Stages** : Les stages de vacances se déroulent sur cinq jours (journées entières ou demi-journées). La place est confirmée par email et le règlement doit être effectué dès cette confirmation.

3. MODALITÉS FINANCIÈRES ET REMBOURSEMENT

- **Paiement des cours** : Les cotisations sont payables pour l'année entière. Le règlement peut s'effectuer par CB (option 3x sans frais), par chèque ou en espèces.
- **Organismes tiers** : Pour les prises en charge (CE, Pass + 92, etc.), un chèque de caution du montant de l'organisme est exigé le jour de l'inscription.
- **Politique de remboursement** : Les cours manqués par l'élève ne sont pas remboursés.
- **Cas exceptionnels** : Des demandes de remboursement (justifiées par un déménagement, une maladie grave ou une mutation) peuvent être adressées au Président avant les vacances de printemps.

- **Force majeure** : En cas de force majeure (crise sanitaire, fermeture administrative, etc.), les cours non dispensés ne sont pas remboursés.

4. DROIT À L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

- **Autorisation** : Zéfiro Théâtre peut réaliser des photographies ou vidéos pendant les cours et représentations à des fins de promotion (site web, réseaux sociaux).
- **Opposition** : Sauf avis contraire écrit adressé à zefirotheatre@gmail.com, l'adhérent autorise cette utilisation. La Compagnie s'engage à respecter la dignité des participants.
- **Protection des données** : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion de l'association. L'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

5. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- **Responsabilité parentale** : Pour les mineurs, les parents doivent accompagner l'enfant jusque dans la salle et s'assurer de la présence de l'enseignant. La responsabilité de l'association ne s'exerce que durant les heures de cours.
- **Vol et pertes** : ZEFIRO THÉÂTRE décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans les locaux.
- **Assurance** : Les adhérents sont couverts par la Responsabilité Civile de l'association.

6. DISCIPLINE, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

- **Comportement** : Une assiduité régulière, une tenue correcte et un langage respectueux sont exigés.
- **Exclusion** : Tout élève perturbant le bon déroulement du cours ou ne respectant pas les règles d'hygiène peut être exclu sans remboursement sur décision du CA.
- **Vigipirate** : Les consignes spécifiques des lieux d'accueil (Maison des Arts et de l'Image) liées au plan Vigipirate ou autres urgences doivent être strictement respectées.

Fait à : Rueil-Malmaison le : 30/04/2026

Jean-Michel MIGNOT

